

LES CENTRES DE FORMATION GNFA



LE STATUT DE VOTRE ALTERNANT

Votre alternant est considéré comme salarié en formation. Cette formation peut être suivie sous différents types de contrats :

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

L'OBTENTION DU TITRE

Il permet d'accéder à la qualification professionnelle de « **vendeur automobile** » échelon 20 de la convention collective des Services de l'Automobile.

VALIDATION DE LA FORMATION

Contrôle continu et examen final devant un jury de professionnels
5 études de cas (de 1 ou 2h chacune), dont 1 nationale
5 épreuves pratiques (de 30min ou 2h chacune)
1 oral devant jury de 30min

EN CAS D'ÉCHEC

Le candidat reçoit une attestation de réussite des blocs de compétences acquis, d'une durée de validité de 5 ans.

LE COÛT DE LA FORMATION

Pour les alternants en contrat d'apprentissage, le coût contrat est celui défini par France Compétences.

Pour les alternants en contrat de professionnalisation ou contrat de reconversion PROA, le coût horaire est de 25 €

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Consultez le site www.gnfa-auto.fr ou scannez le QR Code.



RECRUTEZ VOTRE FUTUR·E TECHNICIEN·NE EXPERT·E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

FORMATION EN ALTERNANCE AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DU GNFA

DES FORMATIONS EN ALTERNANCE PARTOUT EN FRANCE



APPRENTISSAGE
PROFESSIONNALISATION
**CHOISISSEZ LE CONTRAT
QUI VOUS CONVIENT**



GNFA-AUTO.FR



LA MISSION DE TECHNICIEN·NE EXPERT·E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

Vous recherchez un collaborateur passionné par l'automobile, avec de bonnes capacités de raisonnement, aimant l'électronique et le travail de précision. Au cours de la formation, il apprendra à intervenir dans le **diagnostic des dysfonctionnement des systèmes embarqués** (Lidar, climatisation, pompe à chaleur, navigation et caméra...), et **différentes motorisations** (thermique, hybride et électrique). Selon son expérience, la taille de la structure dans laquelle il travaille, il pourra intervenir aussi dans la **maintenance et le conseil client**. Expert qui doit maîtriser un ensemble de savoirs et savoir-faire allant de la dépollution aux Interfaces Homme-Machine, il occupe un **poste clé au sein des ateliers après-vente automobile**.

LA FORMATION DE TECHNICIEN·NE EXPERT·E APRÈS-VENTE AUTOMOBILE

Elle permet d'acquérir les compétences, aptitudes et connaissances du métier, dont la maîtrise est **attestée par un Titre à Finalité Professionnelle** délivré par l'ANFA au nom de la branche des Services de l'Automobile. Cette formation prépare vos collaborateurs **aux techniques professionnelles** qui lui permettront la **réalisation d'activités de :**

- Les moteurs thermiques, électriques et hybrides ainsi que les équipements périphériques,
- L'ensemble des systèmes de conduite, confort et sécurité des véhicules.

LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT



À partir de
18 ans



Motivé·e par
l'**automobile**



Titulaire du
Permis B



Passionné·e
par la **technique**



Diplômé·e
d'un **Bac Pro**
ou équivalent

POURQUOI FAIRE LE CHOIX DE L'ALTERNANCE ?



Formation courte de **15 mois**



85%⁽¹⁾ d'insertion en CDI
à l'issue de la formation



93%⁽²⁾ de réussite aux examens

⁽¹⁾ ⁽²⁾ Source GNFA, 2019/2020



Environ **3 semaines** en
entreprise et **1 à 2 semaines**
par mois en centre de
formation



Des formateurs **professionnels**

DURÉE DE LA FORMATION ET DOMAINES D'ENSEIGNEMENT

675 H / 15 MOIS

CONTRÔLE, DIAGNOSTIC ET MAINTENANCE

- Diagnostic, contrôle et remise en état des systèmes d'injection et de dépollution essence/diesel
- Diagnostic et remise en état des systèmes à gestion électronique/multiplexée
- Diagnostic des systèmes mécaniques
- Diagnostic et intervention sur les systèmes de motorisation alternative VE/VH et GPLc/GNV
- Maintenance des systèmes mécaniques

605 H

• • • • •

CONSEILS ET APPUI TECHNIQUE AUPRÈS DU CLIENT ET DU RÉCEPTIONNAIRE

- Collecter les informations techniques
- Expliquer et argumenter une solution technique

14 H

• • • • •

TRANSMISSION DES SAVOIR-FAIRE ET CONNAISSANCES TECHNIQUES

- Intégrer un nouvel arrivant
- Faciliter l'apprentissage en milieu de travail
- Identifier des besoins en formation technique
- Animer une formation technique

14 H

• • • • •

PRÉPARATION À L'ENTRETIEN AVEC LE JURY

7 H

• • • • •

RÉGULATION PÉDAGOGIQUE

35 H

• • • • •